DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

publié le 05/02/2026 sur le site internet
https://www.stpauletvalmalle.fr

CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 28 janvier, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 20/01/2026

Présents : M. BELLAY Marc, Mme BELTRAN Mélissa, M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, M. LASSALVY Nicolas, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle, M. VIAL Jean-Marie ;

Absents excusés : M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Pouvoir de Mme GUIZARD Sophie à M. GELY Frédéric ;
Pouvoir de Mme YAHIAOUI Aïcha à Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle ;
Mme BELTRAN Mélissa a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, M. le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 décembre 2025 : le Procès-Verbal est adopté, à l'unanimité.

1/ Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal suite à :

- **la titularisation après stage d'un Adjoint Technique Territorial à temps complet ;**
- **la titularisation après stage d'un Adjoint Technique Territorial à temps non complet d'une durée de 28/35ème ;**
- **nomination d'un Agent de Maîtrise à temps complet suite à une promotion interne ;**
- **la nomination d'un Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps non complet (19/35ème) suite à un avancement de grade ;**
- **la nomination d'une ATSEM Principal de 1ère classe à temps non complet (30/35ème) suite à un avancement de grade ;**
- **la nomination d'un Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet suite à une augmentation de la durée de travail.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- *Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ;*
- *Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grades ;*
- *Vu les lignes directrices de gestion arrêtées en date du 7 décembre 2021 ;*
- *Vu le vote du budget primitif 2025 ;*
- *Vu les délibérations du 29/01/2025, du 08/07/2025 et du 04/11/2025 modifiant le tableau des effectifs et créant les postes précités ;*
- *Vu l'avis favorable du CST réuni en séance du 22/09/2025 ;*
- *Vu les déclarations de vacances d'emplois n° V034250711000422001 et n° V034251107001315,*
- *Vu l'arrêté en date du 31/12/2025 portant titularisation sur le grade d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2026 ;*
- *Vu l'arrêté en date du 31/12/2025 portant titularisation sur le grade d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (28/35ème) à compter du 1er janvier 2026 ;*
- *Vu l'arrêté en date du 24/09/2025 portant nomination sur le grade d'Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1er octobre 2025,*
- *Vu l'arrêté en date du 12/11/2025 portant nomination sur le grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps non complet (19/35ème) à compter du 1er décembre 2025,*
- *Vu l'arrêté en date du 12/11/2025 portant nomination sur le grade d'ATSEM Principal de 1ère classe à temps non complet (30/35ème) à compter du 1er décembre 2025,*
- *Vu l'arrêté en date du 31/12/2025 portant augmentation du temps de travail (passage à temps complet) sur le grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à compter du 1er janvier 2026,*
- *Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services ;*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal suite à :

- la titularisation après stage d'un Adjoint Technique Territorial à temps complet ;
- la titularisation après stage d'un Adjoint Technique Territorial à temps non complet d'une durée de 28/35ème ;
- la nomination d'un Agent de Maîtrise à temps complet suite à une promotion interne ;
- la nomination d'un Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps non complet (19/35ème) suite à un avancement de grade ;
- la nomination d'une ATSEM Principal de 1ère classe à temps non complet (30/35ème) suite à un avancement de grade ;
- la nomination d'un Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet suite à une augmentation de la durée de travail.

Il ajoute que ces nominations permettront d'assurer le bon fonctionnement des services de la Commune.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE : le nouveau tableau des effectifs suivants :

Filière Administrative :

- 1 Attaché Territorial	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint Admin. Principal 1ère classe	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint Admin Principal 1ère classe	20 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint Admin. Principal 2ème classe	19 h 00	Titulaire	(pourvu)

Filière Technique :

- 1 Agent de Maîtrise Territorial	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Agent de Maîtrise Territorial	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adj. technique principal 1ère classe	15 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adj. technique principal 2ème classe	30 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint technique territorial	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint technique territorial	29 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint technique territorial	28 h 00	Titulaire	(pourvu)

Filière Médico-sociale :

- 1 A.T.S.E.M. Principal de 1ère classe	30 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 A.T.S.E.M. Principal de 2ème classe	30 h 00	Titulaire	(pourvu)

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au Budget 2026 sur le compte 012 « rémunération du personnel ».

2/ Autorisation au Maire de signer avec « *Hérault Energies* » une convention pour la réalisation de travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité situé Chemin de la Cave Coopérative / Avenue des Cévennes.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la convention visant à renforcer le réseau de distribution publique d'électricité situé sur le Chemin de la Cave Coopérative et sur l'Avenue des Cévennes. Il précise que l'ensemble de l'opération d'un montant estimé à 24.275,56 € TTC est prise en charge en totalité par « *Hérault Energies* ».

Le Conseil, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE : l'opération de travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité situé sur le Chemin de la Cave Coopérative et sur l'Avenue des Cévennes.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer la convention proposée par « *Hérault Energies* ».

PRECISE : que l'opération d'un montant estimé à 24.275,56 € TTC est prise en charge en totalité par « *Hérault Energies* ».

3/ Programme d'aménagement de la forêt communale 2026/2045 en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF).

Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts (ONF) en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du Code forestier. Il expose les grandes lignes du programme qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET : un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'Etat, l'application des dispositions du 2° de l'article L.122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre à Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du Code forestier.

4/ Renouvellement de l'organisation du temps scolaire en semaine de 4 jours à l'Ecole Suzanne Saint Julien de St Paul et Valmalle.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 15 mars 2023 le Conseil municipal a émis un avis favorable au renouvellement de l'organisation du temps scolaire en semaine de 4 jours à l'Ecole Suzanne Saint Julien pour la rentrée scolaire 2023.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 28 novembre 2025 de l'inspection académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault qui indique qu'il ne peut y avoir de reconduction tacite sur la décision prise en 2023 et que, par conséquent, il convient de renouveler ou non, pour une durée de 3 ans, et à compter de la rentrée scolaire 2026, l'organisation du temps scolaire en semaine de 4 jours.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET : un AVIS FAVORABLE au renouvellement de l'organisation du temps scolaire en semaine de 4 jours, pour une durée de 3 ans, et à compter de la rentrée scolaire 2026, à l'Ecole Suzanne Saint Julien.

AUTORISE : le Maire à déposer auprès des services de l'éducation nationale, une proposition de renouvellement de l'organisation du temps scolaire en semaine de 4 jours pour l'Ecole Suzanne Saint Julien.

AUTORISE : le Maire à signer tout document nécessaire à cette procédure.

5/ Dépôt d'archives communales auprès des Archives départementales de l'Hérault.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Code du Patrimoine et plus particulièrement l'article L. 212-11 modifié par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 – art. 61, prévoit le dépôt aux Archives départementales des archives des communes de moins de 2000 habitants. Les Archives départementales de l'Hérault assurent ainsi la conservation des documents d'archives communales de plus de 100 ans et des registres de l'état civil de plus de 120 ans. Toutefois, après déclaration auprès du représentant de l'Etat dans le département et visa du Directeur des Archives départementales, la commune a la possibilité de conserver elle-même ses documents ou, si elle est membre d'un groupement de collectivités territoriales, de les déposer selon les modalités prévues au premier alinéa de l'article L.212-12.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : dans un souci de bonne conservation des documents, de déposer aux Archives départementales de l'Hérault, les archives communales suivantes :

- Archives centenaires et l'état civil de plus de 120 ans :

 - Etat-civil de 1793 à 1905
 - Délibérations de 1806 à 1905
 - Autres documents d'archives antérieurs à 1925 (à l'exception du cadastre)

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le contrat de dépôt des archives communales aux Archives départementales de l'Hérault

6/ Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création d'un poste d'Agent de Maîtrise Territorial à temps non complet (15/35ème) dans le cadre d'une promotion interne.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- *Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ;*
- *Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grades ;*
- *Vu le vote du Budget Primitif en date du 09/04/2025 ;*
- *Vu la délibération du 28/01/2026 adoptant le tableau des effectifs ;*
- *Vu l'attestation d'inscription sur la liste d'aptitude du 10/12/2025, établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Hérault, de Mme ALBERT Laurence sur le grade d'Agent de Maîtrise Territorial au titre de la promotion interne ;*
- *Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services ;*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Agent de Maîtrise Territorial à temps non complet (15/35ème) dans le cadre d'une promotion interne .

Mme BELTRAN, indique qu'elle s'abstiendra de voter.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention,

DECIDE : de créer un poste d'Agent de Maîtrise Territorial à temps non complet (15/35ème).

PRECISE : que ladite création de poste fera l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

DIT : que le Maire à tous pouvoirs pour signer l'arrêté de nomination.

ADOPTE : le nouveau tableau des effectifs suivants :

Filière Administrative :

- 1 Attaché Territorial	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint Admin. Principal 1ère classe	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint Admin Principal 1ère classe	20 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint Admin. Principal 2ème classe	19 h 00	Titulaire	(pourvu)

Filière Technique :

- 1 Agent de Maîtrise Territorial	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Agent de Maîtrise Territorial	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- *1 Agent de Maîtrise Territorial*	*15 h 00*	*Titulaire*	*(vacant)*
- 1 Adj. technique principal 1ère classe	15 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adj. technique principal 2ème classe	30 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint technique territorial	35 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint technique territorial	29 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 Adjoint technique territorial	28 h 00	Titulaire	(pourvu)

Filière Médico-sociale :

- 1 A.T.S.E.M. Principal de 1ère classe	30 h 00	Titulaire	(pourvu)
- 1 A.T.S.E.M. Principal de 2ème classe	30 h 00	Titulaire	(pourvu)

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au Budget 2026 sur le compte 012 « rémunération du personnel ».

7/ Vote d'une subvention exceptionnelle pour l'Institut régional du Cancer de Montpellier (I.C.M.).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle au profit de l'Institut régional du Cancer de Montpellier (I.C.M.) en mémoire de Mme Sylvie LAURIAC, ATSEM à l'Ecole Suzanne Saint-Julien de 1987 à 2021.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de verser une subvention exceptionnelle de **150,00 euros** à l'Institut régional du Cancer de Montpellier (I.C.M.).

PRECISE : que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget sur le compte 65748.

8/ Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait à St Paul et Valmalle, le 3 février 2026

La secrétaire de séance
Mme BELTRAN Mélissa

Le Maire,
M. BERTOLINI Jean-Pierre

MAIRIE DE ST PAUL ET VALMALLE 34 (Hérault)

MAIRIE DE ST-PAUL-ET-VALMALLE
34 (Hérault)

POUVOIR

Je soussigné(e),

Sophie GIZIARD

donne pouvoir à

M. Frédéric GELY

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

le 28 janvier 2026

convoqué(e) pour le ...28.01.2026.....

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Paul de Valmalle, le 28.01.2026.

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon pour pouvoir

SECI 30700 UZES - REF. 33940

POUVOIR

Je soussigné(e),

Aïcha YAHIAOUI

donne pouvoir à

Mme MICHEL Isabelle

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal.

convoqué(e) pour le 28/01/2026

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Paul et Ville le 28/01/2026

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon Pour Pouvoir

ISSN 0000-LEEE - REF. 00000

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

Affiché le 20 janvier 2026

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués, pour la réunion qui aura lieu en MAIRIE, **le MERCREDI 28 JANVIER 2026 à 18h30.**

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 10/12/2025

1/ Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal suite à :
- la titularisation après stage d'un Adjoint Technique Territorial à temps complet ;
- la titularisation après stage d'un Adjoint Technique Territorial à temps non complet d'une durée de 28/35ème ;
- la nomination d'un Agent de Maîtrise à temps complet suite à une promotion interne ;
- la nomination d'un Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps non complet (19/35ème) suite à un avancement de grade ;
- la nomination d'une ATSEM Principal de 1ère classe à temps non complet (30/35ème) suite à un avancement de grade ;
- la nomination d'un Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet suite à une augmentation de la durée de travail.

2/ Autorisation au Maire de signer avec « *Hérault Energies* » une convention pour la réalisation de travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité situé Chemin de la Cave Coopérative / Avenue des Cévennes.

3/ Programme d'aménagement de la forêt communale 2026/2045 en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF).

4/ Renouvellement de l'organisation du temps scolaire en semaine de 4 jours à l'Ecole.

5/ Dépôt d'archives communales auprès des Archives départementales de l'Hérault.

6/ Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création d'un poste d'Agent de Maîtrise Territorial à temps non complet (15/35ème) dans le cadre d'une promotion interne.

7/ Vote d'une subvention exceptionnelle pour l'Institut régional du Cancer de Montpellier.

8/ Questions diverses.

A St Paul et Valmalle, le 20 janvier 2026

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI

Place de la Mairie - 34570 SAINT PAUL ET VALMALLE
Téléphone : 04 67 55 19 00 - Télécopie : 04 67 55 41 06 - Courriel : mairie@stpauletvalmalle.fr